

## Politique de risques de durabilité/Déclaration sur les principales incidences négatives

L'objectif de la politique d'investissement responsable est de présenter :

- Les engagements d'Altaroc Partners en matière ESG ;
- La manière dont les politiques d'Altaroc Partners intègrent les risques de durabilité dans son processus de décision et de conseil en investissement conformément à l'article 3 du règlement Disclosure (règlement UE 2019/2088) ;
- Les raisons pour lesquelles Altaroc Partners ne souhaite pas communiquer sur la prise en compte des principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, et ce en ligne avec les dispositions de l'article 4 du règlement Disclosure (règlement UE 2019/2088). Quisque id mollis turpis

En effet, le règlement Disclosure distingue deux catégories de risques ESG intrinsèquement liés :

- Le risque de durabilité existe lorsqu'il y a un événement ou une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur d'un investissement (risque financier) ;
- Les principales incidences négatives, d'autre part, sont les impacts négatifs des décisions d'investissement sur l'environnement, les aspects sociaux ou de gouvernance (risque non financier).

Pour plus d'informations à ce titre, veuillez consulter la politique d'investissement responsable : [Altaroc Partners Politique d'IR.pdf](#)

